

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **La Commission intercantonale de la pêche prend des mesures face à la baisse des captures dans le lac de Neuchâtel**

**La Commission intercantonale de la pêche dans le lac de Neuchâtel, composée de la conseillère d'Etat d'Etat Jacqueline de Quattro et des conseillers d'Etat Didier Castella et Laurent Favre, a tenu sa réunion annuelle le 27 juin 2019 à Auvernier. À cette occasion, la commission a rencontré une délégation de la Corporation des pêcheurs professionnels du lac de Neuchâtel. Les échanges ont porté sur les difficultés actuelles de la profession ainsi que sur les mesures de soutien que les cantons concordataires entendent mettre en œuvre.**

Relativement stables les années précédentes, les captures de palées et bondelles, principaux poissons exploités par les pêcheurs professionnels, ont baissé de 65 % entre 2016 et 2018. Selon les premiers résultats enregistrés ce printemps, aucune amélioration n'est à attendre pour 2019. Cette situation ne s'observe pas seulement dans lac de Neuchâtel, mais concerne également plusieurs autres lacs en Suisse, dont le Léman.

La cause de ce net recul n'est pas identifiée formellement sur le plan scientifique. La Commission intercantonale et la Corporation des pêcheurs professionnels s'entendent sur le fait qu'il s'agit probablement d'une conjonction de plusieurs facteurs. Des conditions de reproduction peu favorables, la pauvreté du lac en nutriments, de possibles mortalités dans les jeunes classes d'âge et une pression de prédation importante par les cormorans ont notamment été évoquées.

La commission intercantonale souligne l'importance de la pêche professionnelle, qui appartient au patrimoine de la région et fournit des produits indigènes de grande qualité. Elle entend donc, au travers de plusieurs mesures, lui apporter un soutien en cette période difficile.

En ce qui concerne l'exercice de la pêche tout d'abord, la commission intercantonale a décidé, à titre expérimental, de revoir la maille des filets à bondelle afin de les adapter à la baisse de croissance des poissons observée depuis plusieurs années dans le lac. Elle a aussi prévu de doubler le nombre autorisé de nasses à écrevisses afin de

permettre aux pêcheurs de diversifier leur production.

S'agissant de la gestion du grand cormoran, un projet de modification du concordat concernant la chasse sur le lac de Neuchâtel est en cours de révision par les autorités politiques des trois cantons concordataires. Cette modification, dont l'entrée en vigueur est prévue en 2020, prévoit d'ouvrir la chasse au cormoran sur le lac et de créer un permis de chasse spécial pour les pêcheurs professionnels leur donnant la possibilité d'effectuer des tirs de protection à proximité de leur filet. Afin de renforcer ces mesures, des tirs spéciaux seront réalisés dès cette année par les garde-faune des trois cantons dès la fin de la période de protection fédérale du cormoran, actuellement fixée au 1<sup>er</sup> septembre.

Les trois cantons concordataires vont également sensibiliser la Confédération à la situation des pêcheurs professionnels de la région. Ils souhaitent en particulier traiter de la question des pertes de rendement que le cormoran génère à la pêche professionnelle et aborder les mesures de prévention et de compensation. Une étude visant à évaluer l'ampleur de ces pertes sur le lac de Neuchâtel va d'ailleurs être lancée rapidement.

Enfin, la commission intercantonale a décidé de maintenir l'effort actuel de repeuplement pour le lac de Neuchâtel. Il convient de relever que cet effort est actuellement parmi les plus importants de Suisse.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 27 juin 2019

### **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

Laurent Favre, chef du Département du développement territorial et de l'environnement, et nouveau président de la Commission intercantonale de la pêche dans le lac de Neuchâtel, Canton de Neuchâtel

DTE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'État

Canton de Fribourg, Didier Castella, conseiller d'Etat, Directeur des institutions de l'agriculture et des forêts